

# FICHE DE DONNÉES DE DÉCURITÉ

Basée sur le règlement (CE) n°1907/2006, tel que modifié par le règlement (CE) n°453/2010

## GEDIMAX FLEX 60

### SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Gedimax Flex 60  
Numéro d'enregistrement REACH : Pas applicable (mélange)  
Type de produit REACH : Mélange

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée pertinente  
Construction, colle à carrelers  
Utilisation professionnelle

Utilisation déconseillée  
Pas d'utilisation déconseillée

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur - Fabricant  
Gedimat  
Industriepark-West 75  
B-9100 Sint-Niklaas (Belgium)  
Tel: +32 (0)3 780 17 02  
Fax: +32 (0)3 401 71 05  
[info@gedimat.be](mailto:info@gedimat.be)

#### 1.4 Numéro d' appel d' urgence

Belgique	24h/24h	Centre antipoison	+32 (0) 70 245 245
Allemagne	24h/24h	Gift-Notrufzentrale - Berlin	+49 (0) 30 19240

### SECTION 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à l'art.40 du Règlement (CE) n°1272/2008  
Classé comme dangereux conformément aux critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
STOT SE	Catégorie 3	H335 : Peut irriter les voies respiratoires
Skin Irrit.	Catégorie 2	H315 : Provoque une irritation cutanée
Eye Dam.	Catégorie 1	H318 : Provoque des lésions oculaires graves
Skin Sens.	Catégorie 1	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

Classification conforme à la Directive 1999/45/CE  
Classé comme dangereux conformément aux critères de la directive 1999/45/CE  
Xi ; R37/38 – 41 – Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Risque de lésions oculaires graves.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



##### Mot signal

##### Danger

##### Phrases H

H335	Peut irriter les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée

## Phrases P

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P261	Éviter de respirer les poussières .
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef
P501	Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

### 2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus

## SECTION 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Pas applicable

### 3.2 Mélanges

Nom (n° d'enregistrement REACH)	N°CAS N° CE.	Conc.(C)	Classification conformément au DSD/DPD	Classifi ation conformément au CLP	Note de bas de page	Remarque
Quartz (SiO <sub>2</sub> ) (-)	14808-60-7 238-878-4	C ≤ 63%			(2)	Component
Ciment, Portland (-)	65997-15-1 266-043-4	C ≤ 35%	Xi; R37/38 -41 R43	STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	(1)(2)	Component
Cendres volantes, ciment Portland (-)	68475-76-3 270-659-9	C ≤ 1.75%	Xi; R37/38 -41 R43	STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	(1)	Component
Formiate de calcium	544-17-2 208-863-7	C ≤ 0.5%	Xi; R41	Eye damm; H318	(1)	Component

- (1) Pour le texte complet des phrases R et H : voir la rubrique 16  
(2) Substance pour laquelle une limite d'exposition est en vigueur au sein de la communauté

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Généralités

Contrôler les fonctions vitales. Si la victime est inconsciente : libérer les voies respiratoires. En cas d'arrêt respiratoire : respiration artificielle ou oxygène. En cas d'arrêt cardiaque : réanimer la victime. En cas d'état de choc : de préférence : coucher la victime sur le dos avec les jambes relevées. En cas de vomissements : éviter l'étouffement/la pneumonie respiratoire. Éviter le refroidissement en couvrant la victime (ne pas la réchauffer). Observer la victime en permanence. Apporter une assistance psychologique. Calmer la victime, éviter qu'elle ne produise des efforts. Selon l'état : médecin/hôpital.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas de problèmes respiratoires : consulter un médecin/un service médical.

#### En cas de contact avec la peau

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Conduire la victime chez le médecin si l'irritation persiste.

#### En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Ne pas utiliser d'agent neutralisant. Conduire la victime chez l'ophtalmologue.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche à l'eau. En cas de malaise : consulter un service médical/un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes aigus

##### En cas d'inhalation

Toux. Maux de tête. Irritation des voies respiratoires.

##### En cas de contact avec la peau

Picotement/irritation de la peau. EN CAS D'EXPOSITION/DE CONTACT DE LONGUE DURÉE : Peau sèche.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Inflammation/attaque du tissu oculaire. Corrosion du tissu oculaire. Larmolement.

#### **En cas d'ingestion**

Mêmes symptômes qu'en cas d'inhalation.

#### **Symptômes différés**

Pas d'effets connus.

#### **4.3 Indication des éventuels soins immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Ces mesures sont décrites ci-dessous, si celles-ci sont applicables et disponibles.

## **SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Adapter le moyen d'extinction à l'environnement.

#### **Moyens d'extinction à éviter**

Pas de moyens d'extinction à éviter connus.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas de combustion : formation de gaz toxiques et corrosifs (oxydes de soufre, monoxyde de carbone/dioxyde de carbone). Durcit sous l'action de l'eau.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

#### **Instructions**

Diluer les gaz toxiques avec de l'eau pulvérisée.

#### **Équipement de protection spécial des pompiers**

Gants. Masque. Vêtements de protection. En cas de formation de nuage de poussière : appareil respiratoire. En cas de formation de nuage de poussière : combinaison anti-poussière. Sous l'effet de la chaleur/en cas de combustion : appareil respiratoire.

## **SECTION 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgences**

Éviter la formation d'un nuage de poussière. Pas de flammes nues.

Équipement de protection pour d'autres personnes que les services de secours

Voir la rubrique 8.2

Équipement de protection pour les services de secours

Gants. Masque. Vêtements de protection. En cas de formation de nuage de poussière : appareil respiratoire. En cas de formation de nuage de poussière : combinaison anti-poussière.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Recueillir/pomper le produit répandu dans des fûts appropriés. Obturer la fuite, couper l'alimentation. Précipiter le nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement**

Éviter la formation d'un nuage de poussière. Recueillir la substance dangereuse dans des fûts refermables. Nettoyer abondamment les surfaces polluées à l'eau. Après les travaux, nettoyer les vêtements et le matériel.

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Voir la section 13.

## **SECTION 7. Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le développement de poussière. Tenir à l'écart de flammes nues/de la chaleur. Hygiène stricte. Maintenir l'emballage bien fermé. Ôter immédiatement les vêtements souillés.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Conditions d'un stockage sûr**

Stocker dans un endroit sous abri et sec. Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger contre le gel. Protéger contre les rayons directs du soleil. Respect des normes légales.

#### **Maintenir le produit à l'écart :**

des sources de chaleur, des oxydants, de l'eau/humidité

**Matériel d'emballage approprié**

Transport dans l'emballage d'origine fermé.

**Matériel d'emballage inapproprié**

Pas de données disponibles

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir l'emballage, la fiche technique

**SECTION 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Exposition professionnelle****Quartz**

Matière première Quartz		N° CAS	N° EG
		14808-60-7	238-878-4
Pays	Moyenne pondérée dans le temps / 8h		Limite de courte durée
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm
Belgique		0.1	
France		0.1 aérosol respirable	
Pays-Bas		0.075 substance respirable	

**Ciment Portland**

Matière première Ciment Portland		N° CAS	N° EG
		65997-15-1	266-043-4
Pays	Moyenne pondérée dans le temps / 8h		Limite de courte durée
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm
Belgique		10	
Allemagne		5 aérosol respirable	

**Formiate de calcium**

Matière première Calciumdiformate (>99%)		N° CAS	N° EG
		544-17-2	208-863-7
Pays	Moyenne pondérée dans le temps / 8h		Limite de courte durée
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm
DNEL		337	

**Control banding**

Les mesures sont décrites ci-dessous, si celles-ci sont applicables et disponibles

**8.2 Contrôle de l'exposition**

Les informations de cette rubrique constituent une description générale. Les scénarios d'exposition, s'ils sont applicables et disponibles, sont repris dans l'annexe. Vous devez toujours utiliser les scénarios d'exposition pertinents correspondant à votre utilisation identifiée.

**Mesures techniques appropriées**

Éviter le développement de poussière. Tenir à l'écart de flammes nues/de la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Travailler à l'air frais/sous aspiration/avec une ventilation ou avec une protection respiratoire.

**Mesures de protection individuelles, comme les équipements de protection individuelle**

Hygiène stricte. Maintenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

Protection des voies respiratoires

En cas de développement de poussière : masque anti-poussière avec filtre de type P2.

Protection des mains

Gants.

Protection des yeux

Masque. En cas de développement de poussière : lunettes à protection intégrale

Protection de la peau

Vêtements de protection. En cas de développement de poussière : protection de la tête/du cou. En cas de développement de poussière : vêtements de protection anti-poussière.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Voir les rubriques 6.2, 6.3 et 13

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	Poudre - matière solide
Odeur	Pas de données relatives à l'odeur
Seuil d'odeur	Pas de données disponibles
Couleur	Blanc ou, gris, voir emballage
Valeur pH	12-13 en solution, comme mentionné sur l'emballage
Point de fusion/congélation	Pas de données disponibles
Point d'ébullition	Pas de données disponibles
Point éclair	Pas applicable
Vitesse d'évaporation	Pas applicable
Inflammabilité	Non inflammable
Limites d'explosion	Pas de risque d'explosions

Pression de vapeur	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	Pas de données disponibles
Densité relative	Pas de données disponibles
Solubilité	Négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas applicable
Température d'auto-inflammation	Non auto-inflammable
Température de décomposition	Pas de données disponibles
Viscosité	Pas de données disponibles
Propriétés d'explosion	Pas de groupe chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés oxydantes	

#### Propriétés physiques

Pas de classe de danger physique

### 9.2 Autres informations

Densité absolue	Pas de données disponibles
-----------------	----------------------------

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de données disponibles.

### 10.2 Stabilité chimique

Instable sous l'influence de l'humidité.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Durcit sous l'action de l'eau.

### 10.4 Conditions à éviter

Eviter le développement de poussière. Tenir à l'écart de flammes nues/de la chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants, eau/humidité

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion : formation de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxydes de soufre, monoxyde de carbone/dioxyde de carbone).

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas d'informations disponibles sur le mélange. La classification du mélange est basée sur les composants pertinents

#### Sable quartzeux

Toxicité	Test	Valeur	Durée	Type	Résultat	Remarques
Aiguë, oral	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés					
Aiguë, dermique	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés					
Aiguë, inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés					
Corrosion/irritation de la peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés					
Lésion/irritation oculaire grave	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés					
Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés					
Mutagenicité des cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés					
Caractère cancérigène	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés					
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés					
STOT unique	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés					
STOT répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés					
Danger en cas d'inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas rencontrés					
Autres						

#### Ciment Portland

Toxicité	Test	Valeur	Durée	Type	Résultat	Remarques
Aiguë, oral					Aucun	Littérature
Aiguë, dermique	Limite	200mg/kg bw	24h	Lapin	Aucun	ESIS
Aiguë, inhalation	LC0	1g/l	4h/j	Rat	Aucun	ESIS
Lésion/irritation oculaire grave	Expérience			Homme	Cat. 1	H318
Corrosion/irritation de la peau	Expérience			Homme	Cat. 2	H315
Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau	Expérience			Homme	Cat. 1	H317

Mutagenicité des cellules germinales					Aucun	
Caractère cancérigène					Aucun	
Toxicité pour la reproduction					Aucun	
STOT unique	Expérience			Homme	Cat. 3	H335
STOT répétée						
Danger en cas d'inhalation	Risque de toux, d'éternuements et d'essoufflement en cas de dépassement des limites d'exposition professionnelle					
Autres						

#### Cendres volantes, ciment Portland

Toxicité	Test	Valeur	Durée	Type	Résultat	Remarques
Aiguë, oral	LD50	>1848mg/kg bw		Rat		Littérature
Aiguë, dermique	LD50	>2 000mg/kg bw	24h	Rat		
Aiguë, inhalation	LC50	>6.04 mg/l		Rat		
Lésion/irritation oculaire grave	Expérience			Homme	Cat. 1	H318
Corrosion/irritation de la peau	Expérience			Homme	Cat. 2	H315
Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau	Expérience			Homme	Cat. 1	H317
Mutagenicité des cellules germinales						
Caractère cancérigène						
Toxicité pour la reproduction						
STOT unique	Expérience			Homme	Cat. 3	H335
STOT répétée						
Danger en cas d'inhalation						
Autres						

#### Formiate de calcium

Toxicité	Test	Valeur	Durée	Type	Résultat	Remarques
Aiguë, oral	LD50	3050mg/kg bw		Rat		ESIS
Aiguë, dermique						
Aiguë, inhalation						
Lésion/irritation oculaire grave	Oreille	500mg	24h	Lapin		ESIS
Corrosion/irritation de la peau		50 mg		Lapin	Cat.1	ESIS
Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau						
Mutagenicité des cellules germinales						
Caractère cancérigène						
Toxicité pour la reproduction						
STOT unique						
STOT répétée						
Danger en cas d'inhalation						
Autres						

#### Conclusion:

- H335 Peut irriter les voies respiratoires
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H318 Provoque des lésions oculaires graves
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée

## SECTION 12. Informations écologiques

Pas d'informations disponibles sur le mélange. La classification du mélange est basée sur les composants pertinents

#### Sable quartzeux

Informations écologiques	Test	Valeur	Durée	Type	Résultat	Remarques
Toxicité poissons					Pas pertinent	
Toxicité crustacés					Pas pertinent	
Toxicité plantes aquatiques					Pas pertinent	
Toxicité micro-org aquatiques					Pas pertinent	
Persistence et dégradabilité	Pas applicable, matière anorganique					
Bioaccumulation	Pas applicable, matière anorganique					
Log kow						
Mobilité dans le sol	Pas applicable, matière anorganique					
Évaluation PBT et vPvB	Pas applicable à des matières anorganiques					
Potentiel de réchauffement global	Pas repris dans la liste des substances contribuant à l'effet de serre					
Potentiel de destruction de l'ozone	Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone					

## Ciment Portland

Informations écologiques	Test	Valeur	Durée	Type	Résultat	Remarques
Toxicité poissons	LC0	>1 000 mg/l	96	Poisson		ESIS
Toxicité crustacés						
Toxicité plantes aquatiques						
Toxicité micro-org aquatiques	EC50	>10 000 mg/l	3h	Boue activée		ESIS
Persistence et dégradabilité	Pas applicable, matière anorganique					
Bioaccumulation	Pas applicable, matière anorganique					
Log kow						
Mobilité dans le sol	Pas applicable, matière anorganique					
Évaluation PBT et vPvB	Pas applicable à des matières anorganiques					
Potentiel de réchauffement global	Pas repris dans la liste des substances contribuant à l'effet de serre					
Potentiel de destruction de l'ozone	Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone					

## Formiate de calcium

Ecologischer informatie	Test	Valeur	Durée	Type	Résultat	Remarques
Toxicité poissons	LC0	>1000 mg/l	96	Poisson		ESIS
Toxicité crustacés						
Toxicité plantes aquatiques						
Toxicité micro-org aquatiques	EC50	>10000 mg/l	3h	Boue activée		ESIS
Persistence et dégradabilité						
Bioaccumulation						
Log kow						
Mobilité dans le sol						
Évaluation PBT et vPvB	Pas applicable à des matières anorganiques					
Potentiel de réchauffement global	Pas repris dans la liste des substances contribuant à l'effet de serre					
Potentiel de destruction de l'ozone	Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone					

### Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Les critères PBT et vPv mentionnés à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

## SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique constituent une description générale. En cas d'application et de disponibilité, les scénarios d'exposition sont repris en annexe. Vous devez toujours utiliser les scénarios d'exposition pertinents correspondant à votre utilisation identifiée.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Prescriptions en matière de déchets

Code sur les déchets (directive 2008/98/CE, disposition 2000/0532/CE)

17 01 06\* (mélanges de béton, pierres, carreaux ou produits céramiques, ou des fractions séparées de ces matériaux, contenant des substances dangereuses). Selon la branche industrielle et le processus de production, d'autres codes EURLAL peuvent être d'application. Déchets dangereux conformément à la Directive 2008/98/CE.

#### Méthodes d'élimination

Récupération/réutilisation. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés à d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela comporte un risque en termes de pollution ou si cela peut entraîner des problèmes pour la suite du traitement des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de façon responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou utilisent des déchets dangereux sont tenues de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les risques de pollution ou de nuisances pour l'être humain ou les animaux. Ne pas jeter dans les égouts ou dans l'environnement.

#### Emballage

Code sur les déchets emballage (Directive 2008/98/CE).

15 1 10\* (emballage contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminé par de tels résidus).

## SECTION 14. Informations relatives au transport

### Route (ADR) Rail (RID) Voies de navigation intérieures (ADN) Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

Nom de chargement correct conformément aux règlements modèles des Nations Unies

Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

Dangers pour l'environnement

Marque de la substance dangereuse pour l'environnement	Non
--	-----

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions particulières	
Quantités limitées	

**Mer (IMDG)**

Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et du code IBC

Annexe II de MARPOL 73/78	
---------------------------	--

## SECTION 15. Informations réglementaires

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 Evaluation de la sécurité**

Pas d'évaluation de sécurité chimique requise.

## SECTION 16. Autres données

Étiquetage conformément à la directive 67/548/CEE-1999/45/CE (DSD/DPD)

Labels



Irritant

Phrases R

- 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau
- 41 Risque de lésions oculaires graves
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Phrases S

- (02) (Conserver hors de portée des enfants)
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
- 39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage
- (46) (En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette)

Texte complet des phrases R mentionné dans les rubriques 2 et 3 :

- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau
- R41 Risque de lésions oculaires graves
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Texte complet des phrases H mentionné dans les rubriques 2 et 3 :

- H335 Peut irriter les voies respiratoires
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée

Substances PBT : substances persistantes, bio-accumulatives et toxiques

- DSD Dangerous Substance Directive – Directive sur les substances dangereuses
- DPD Dangerous Preparation Directive – Directive sur les préparations dangereuses
- CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System in Europa)
- ESIS European chemical Substances Information System

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données communiquées à Gedimat concernant les matières premières, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés dans la rubrique 1. De nouvelles fiches de données sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. Gedimat ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à Gedimat. La distribution et la reproduction sont limitées.